COMMUNE DE HAUTELUCE (73)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

Plan de ZONAGE

1.d Document graphique : zonage vallée

Echelle : 1/2500

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 31 mars 2023

Elaboration du PLU	22 septembre 2021
Modification simplifiée n°2	03 janvier 2023
Modification simplifiée n°1	31 mars 2023

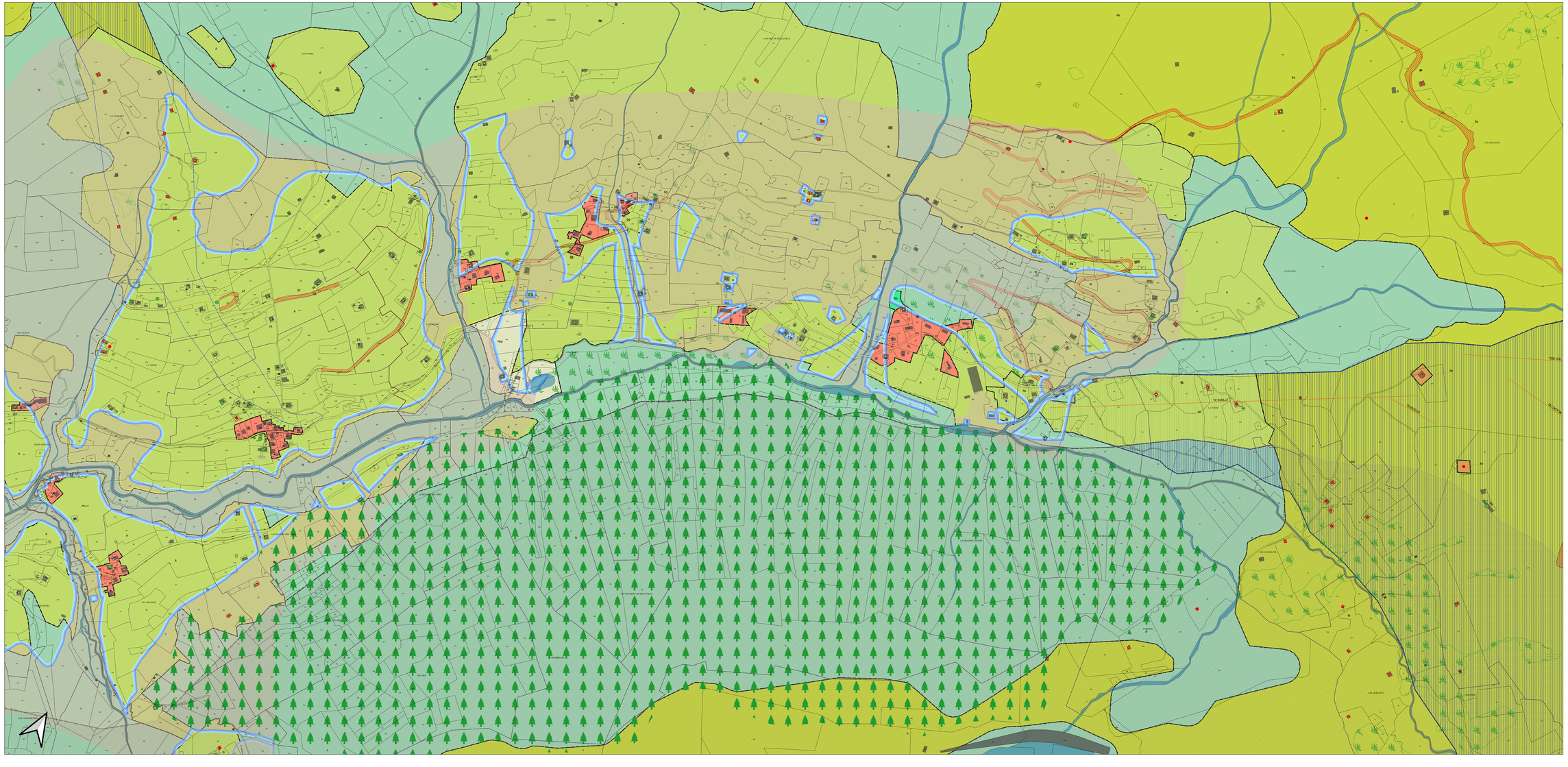

Légende

ZONE_URBA

- 1AU: Zone d'urbanisation future qui pourra être urbanisée à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation et, le cas échéant, le règlement
- 2AU: Zone A Urbaniser, mais dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- U: Zone urbaine: Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter
- Uc: Zone urbaine - Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec assainissement non collectif ou collectif non programmé
- Uep: Zone urbaine destinée à des équipements publics
- Uep1: Zone urbaine destinée à des équipements publics et logements
- U1: Zone urbaine: Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter avec des règlements particuliers de lotissement selon leur cahier des charges
- Ub: Zone urbaine : Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans le périmètre de la station des Saisies
- Ub1: sous-secteurs des Saisies réservés à la construction de résidences touristiques ou de tourisme
- Ub2: sous-secteurs des Saisies réservée aux hôtels
- Ub3: sous-secteurs des Saisies achevés
- Uv: Centre village d'Hauteluce
- Uv1: Sous-secteur du village d'Hauteluce réservé aux logements saisonniers et logements permanents
- A: Zone agricole: secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- Aa: Zone agricole couverte par le domaine skiable
- Ae: Zone agricole d'alpage
- Aas: Zone agricole d'alpage couverte par le domaine skiable
- N: Zone naturelle: secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ne: Restaurant d'altitude
- Nep: Equipements publics
- Nh: Zones et milieux humides significatifs à protéger
- Ns: Domaine de ski de piste existant ou projeté
- Nzh: Zone concernée par un arrêté de biotope
- Nszh: Zone concernée par un arrêté de biotope et couverte par le domaine skiable

PRESCRIPTION

- 18-00 Orientation d'aménagement et de Programmation
- Trame relative aux logements aidés (L151-15 c. urb.)
- 02-00 PPR Limitation de la constructibilité pour des raisons de risques
- 02-01 PPR interdiction de constructibilité pour des raisons de risques
- 05-00 Emplacement réservé
- 51-05 Zones humides
- 07 Elaments de paysages à protéger
- 13-00 Zone à aménager en vue de la pratique du ski
- Secteur concerné par un APPB
- 99-02 Forêt de protection
- 99-11 ZNIEFF de type 1
- 16-01 Bâtiment susceptible de changer de destination
- 07-01 Chalet d'alpage
- 07-00 Elément de paysage à protéger
- 99-00 Bâtiment agricole

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVE

N° ER	BENEFICIAIRE	NATURE	SURFACE (m²)
ER 1	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LA CORNE"	3604
ER 2	DEPARTEMENT	Elargissement de la route départementale "LE PRAZ"	2129
ER 3	COMMUNE	Aménagement pour de stationnement bus	143
ER 4a	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au col de Joly	2483
ER 5b	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Crozet	342
ER 5c	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux Cîtes	1189
ER 5d	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement à Nantolly	528
ER 5e	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement aux L'Habits du Lac	350
ER 5f	COMMUNE	Aménagement d'aires de stationnement au Village des Lapons	530
ER 6a	COMMUNE	Régularisation de voirie au col de Joly	18420
ER 6b	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Evettes	4410
ER 6c	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Seiles	400
ER 6d	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Cluzettes et Arnaud	11366
ER 6e	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Côtes	4326
ER 6f	COMMUNE	Régularisation de voirie aux Prés et Grangettes	6950
ER 7a	COMMUNE	Régularisation de voirie au hameau de Bellevilla	4320
ER 8	SDIS	Equipements et Espace publics à Sundgau	251
ER 9a	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle des Prés	1400
ER 9b	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle d'Arnaud	1120
ER 9c	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle de Bellevilla	240
ER 9d	COMMUNE	Equipements et Espace publics aux abords de la Chapelle du Planay	36
ER 9e	COMMUNE	NULEquipements et Espace publics aux abords de la Chapelle de St Saveur	467
ER 9f	COMMUNE	Equipements et Espace publics au Reclin des Côtes	1000
ER 9g	COMMUNE	Aménagement cheminement piétons	250